

**A l'attention des autorités compétentes concernées, messieurs les Maires du Carbet et de Bellefontaine, Mme et Mrs les Préfet, Sous-préfet, Procureurs, gendarmes, et leur hiérarchie directe**

## **Problème de santé publique à Fond Capot, Carbet : exemple surréaliste de justice à deux vitesses**

### **Objet :**

Présence d'une zone où un homme réalise du charbon en pleine nature, de manière totalement illicite, sans installations décrites obligatoires pour la réalisation de ce type d'activité, à proximité d'habitations, et réputé en activité sur le territoire de Bellefontaine.

Cette fabrication de charbon répand des fumées toxiques sur l'ensemble du territoire de Fond capot, zone enclavée entre deux collines, appartenant au territoire du Carbet.

Des photos sont disponibles à la demande, où l'on voit clairement la fumée, le lieu d'implantation du four amateur ainsi que le Monsieur en question regardant son travail.

Les répercussions directes sur la santé des habitants de Fond capot se font ressentir de manière importante.

### **Les faits :**

- Fabrication de charbon et enfumage du quartier par les émanations toxiques décrite par les habitants depuis 4 ans environ, de jour comme de nuit (documents disponibles à la demande : échanges de mails, certificats médicaux, dates et heures d'appels au 17 pour signaler la nuisance ainsi que les effets en temps réels et les nécessités de quitter le domicile même en pleine nuit,...)
- Pas de respect ni des techniques de crémation ni des zones légales entre l'implantation du « four » et les habitations, ni des conditions relatives au carême et aux décrets associés, interdisant de manière pure et simple la pratique de ce type d'activité dans une zone à haut risque
- Utilisation de produits toxiques pour activer la crémation
- Jusque mars 2019, les actions de dénonciations de la part des citoyens restent individuelles et timides par crainte de représailles (Un lien de famille avec le Maire de Bellefontaine est évoqué). La dame réputée tante de l'homme qui réalise le charbon est également décrite imprévisible.  
De plus, les plaintes ne sont pas reçues. Quelques courriers et actes de dénonciations sont tout de même disponibles à la demande.
- Prise en Charge collective du problème fin mars 2019

## **Les répercussions de cette activité et l'enfumage toxique du quartier sur la santé des habitants :**

- Insuffisances respiratoires plus ou moins prononcées, de la simple toux à la crise d'asthme, irritations oculaires , aggravation chez les personnes présentant une sensibilité antérieure
- **Un épisode d'œdème de Quincke avec risque vital associé (certificats et documents disponibles à la demande)**
- Somnolence et fatigue chronique (secondaire aux particules de CO et aux gaz toxiques qui saturent l'air, et prennent la place de l'oxygène dans nos cellules sanguines ; rappelons que la densité de la fumée est parfois tellement importante qu'un risque vital existe ce jour, commentaire réalisé de manière objective après avoir été sur place et respiré l'air en question
- Stress permanent pour la santé de sa famille, des enfants, délocalisations nécessaires même en pleine nuit à l'arrivée des fumées qui nous réveillent, réveil des enfants voire des bébés pour terminer la nuit ailleurs, répercussions difficiles sur les journées de travail,...
- Il est à noter que les effets sur les fonctions cardio-respiratoires de ces fumées se font ressentir jusque dans les rues en bord de mer

## **Les autres répercussions :**

- Pollution des eaux et des sols
- Risques d'incendies en zone à risque
- Destruction de micro faune et flore avoisinante
- Enfumage des lingeeries
- Toutes les surfaces des habitations sont « noires et grasses » (suie)
- Pollution des récoltes

## **Les personnes et institutions contactées lors d'épisodes violents (avec répercussions cliniques sur les habitants) et réponses reçues de la part de ces institutions :**

- ARS : plusieurs appels ; ne peuvent rien faire pour le moment, venir à plusieurs pour peut-être prendre en considération la demande
- Gendarmerie : dizaines d'appels : soit pas de réponse et non prise en charge de l'appel, soit refus pur et simple d'intervenir pour multiples raisons invoquées (non compétents, activité tout à fait légale, contactez la police demain,...), soit écoute passive sans retour, soit éconduite impolie (les dates et heures d'appels sont répertoriées, disponibles à la demande)
- Maire du carbet : action de bonne conscience sans suite (essai de rencontre avec la dame responsable du feu sans retour réel)
- Maire de Bellefontaine : aucun retour
- A noter que depuis avril 2019 quelques actions sont menées pour essayer de faire remonter l'information, sans retour réel jusque ce jour

### Les interrogations légitimes et manifestes :

- Pourquoi Monsieur le maire du carbet ayant dans ses attributions la bonne santé de ses contribuables ne résout il pas cette situation sur le champ au vu de son caractère en tous points de vue illégal ?
- Pourquoi notre santé se détériore au bon vouloir des gendarmes qui décident de leur propre chef de ne pas se déplacer alors que des citoyens sont en danger réel grave, et que de même il est de leur devoir d'intervenir sur le champ au vu du caractère totalement illicite de cet enfumage
- Pourquoi Monsieur le Maire de Bellefontaine reste également sourd à nos appels afin de résoudre ce problème (on nous fait part de relations familiales)
- Faut-il attendre un décès ?

### Concrètement :

- Toutes les autorités compétentes sont au courant de la situation préoccupante, sans actions ni résultats
- **La situation est pourtant ridiculement simple : un enfumage illégal et toxique pour des centaines d'habitants dans une zone à risque d'incendie ET en période de sécheresse ; constat avéré des fumées par une institution compétente (travail facile car les habitants en première ligne vont à proximité du site dès les premières odeurs pour constater, font des photos (disponibles à la demande également)**
- **Légalement la seule présence de ce type d'activité devrait conduire à son arrêt pur et simple. Les considérations de santé publique et de zone à risque ne font que s'ajouter à la gravité de l'inaction des autorités compétentes.**

**Les actes venus et à venir au vu du caractère totalement surréaliste de cette situation :**

- **Plainte contre la gendarmerie pour non application de la loi et non-assistance à personne en danger**
- **Plainte contre le Maire du Carbet pour non-respect de ses engagements légaux envers la santé de ses contribuables**
- **Plainte contre le Maire de Bellefontaine pour non application de la loi**
- **Plainte contre ARS/DEAL pour violation des droits fondamentaux à la santé individuelle des citoyens**
- **Plainte contre la dame responsable de cette pollution (il s'avère ce jour que la personne en charge de la fabrication du charbon dans de telles conditions est son neveu)**
- **Diffusion de tous ces éléments via la presse**
- **Autres actes qui s'avéreraient nécessaires pour venir à bout de cette aberration juridique sans nom.**

**Les habitants de fond Capot (signatures individuelles ci-jointes)**